



Avec la mise en vigueur du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD / GDPR), qui est un règlement de l'Union européenne, de nouveaux droits pour les individus et de nouvelles obligations pour les entreprises sont désormais instaurés. L'objectif de cette formation est de sensibiliser les équipes de la DSI en charge de la protection des données à caractère personnel sur les notions liées à l'archivage et la conservation des données.

## PROGRAMME

### Rappel du contexte réglementaire

- Les enjeux du nouveau règlement européen et les raisons de sa mise en place.
- Les principes fondamentaux (AIPD, Privacy by design, principe d'accountability...).
- Obligation de la preuve/Accountability.
- Les acteurs concernés : responsable de traitement, sous-traitant, destinataires, personne concernée, tiers autorisé.

### Archivage et conservation des données comptables

- Quels articles concernés du RGPD? .
- Quelles sont les obligations? .
- Quelles sont les bonnes pratiques?.

### Archivage et conservation des données de santé

- Quels articles concernés du RGPD? .
- Quelles sont les obligations? .
- Quelles sont les bonnes pratiques?.

### Archivage et conservation des données de l'éducation

- Quels articles concernés du RGPD? .
- Quelles sont les obligations? .
- Quelles sont les bonnes pratiques?.

### Les autres données à caractère personnels

- Quels articles concernés du RGPD? .
- Quelles sont les obligations? .
- Quelles sont les bonnes pratiques?.
- Point sur des cas spécifiques des secteurs suivants : .
- Vente à distance, conseil, prospective, banque, assurance, Industrie....



2  
JOURS

14  
HEURES

## OBJECTIFS

S'informer des bonnes pratiques et surtout de la nouvelle réglementation dans le cadre de l'archivage et de la conservation des documents. Connaître les outils pour aider à définir les durées.

## PUBLIC | PRÉREQUIS

### PUBLIC

Dirigeants, Responsables juridiques, Délégué à la protection des données, Data Protection Officer, correspondant informatique et libertés - CIL, informaticiens en lien avec la sécurité des données ou tout responsable de projet en systèmes d'information.

### PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du RGPD

## INFOS PRATIQUES

### HORAIRES DE LA FORMATION

de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

### MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE

Théorie | Cas pratiques | Synthèse

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation qualitative des acquis tout au long de la formation et appréciation des résultats

## DATES ET LIEUX

Aucune session ouverte